



Retrait de points en double

Par **nanoulag**, le **11/03/2015** à **10:56**

Mon fils s'est fait prendre pour 1 feu et alcoolémie sans retrait de permis le 21 avril 2013. Il a reçu les amendes qui l'a réglées et ensuite les retraits de points soit normalement au total 8 points. Samedi il reçoit une lettre recommandée pour lui signifier qu'il n'avait plus de point, et hier il reçoit une autre lettre ordinaire en lui disant qui lui reste 2 points. Sachant que les points retirés ce jour était pour la même affaire qu'il y a 2 ans. Pouvez me renseigner pour les démarches à suivre, et doit il rendre son permis comme réclamé dans la lettre recommandée. Merci d'avance.

Par **martin14**, le **11/03/2015** à **13:43**

La première chose à faire serait de demander un relevé intégral en Préfecture